

[Scaër](#)

- [Municipales 2014](#)

Parc éolien de Miné-Kervir. Un appel au préfet

13 mars 2014



[Les riverains du parc du Merdy devant la mairie, mardi, à 18 h. Ils étaient invités à rencontrer les élus. Les membres de l'association de défense Vent de délires non riverains des éoliennes n'ont pu assister à cette réunion.](#)

Lors de la rencontre, mardi, entre les riverains du parc éolien de Miné-Kervir et les élus de la commune, les nuisances sonores ont été soulignées. Une rencontre avec le préfet a été demandée.

Mardi, à 18 h, les riverains du parc éolien de Miné Kervir étaient invités à rencontrer les élus de la commission agriculture, environnement, développement durable, pour faire une synthèse des témoignages recueillis lors d'une enquête relative aux nuisances qu'ils subissent. Le président de l'association Vent de délires, Denis Thomas, avait demandé au maire de pouvoir participer à cette réunion : il n'y a pas été autorisé. Mardi, peu avant 18 h, il a reformulé sa demande auprès de Marie-José Canevet, présidente de la commission, mais a essuyé également un refus : « Vous êtes une association anti-éolien ». Ce à quoi M. Thomas a rétorqué : « Nous sommes une association de

défense des riverains, ce n'est pas tout à fait pareil ». Néanmoins, le trésorier de l'association, qui est un riverain direct, a pris part à cette réunion avec quelques autres voisins de Scaër et de Leuhan. « Cela fait deux ans que l'on attendait un premier rendez-vous ». Lors de cette réunion, Mme le maire a confirmé que les éoliennes rendent invivables les habitations situées près de celles-ci, constat réalisé après une vingtaine de visites personnelles.

Pour un arrêt des machines de 22 h à 6 h 30

Pour limiter le bruit des éoliennes, Mme Canévet a suggéré de construire un mur antibruit. « Ce serait une curiosité architecturale sur une voie communale », souligne Vent de délires. Suite à cette rencontre, les élus et les riverains ont demandé à être reçus par le préfet. Un courrier lui a été adressé, le 5 mars, par le maire, pour demander l'arrêt des machines de 22 h à 6 h 30, tant que les problèmes acoustiques ne seraient pas réglés.

<http://www.letelegramme.fr/finistere/scaer/parc-eolien-de-mine-kervir-un-appel-au-prefet-13-03-2014-10075846.php>